

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1323

présenté par

Mme Dufour-Tonini, M. Belot, M. Bloche, M. Bréhier, M. Drapeau, Mme Corre, Mme Fournier-Armand, M. Ménard et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après l'alinéa 102, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le cadre de l'acquisition des connaissances, compétences et méthodes attendues en fin de cycle et non plus en fin d'année scolaire, le redoublement d'une année scolaire doit être exceptionnel. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La pratique du redoublement est détaillée dans bon nombres d'analyses et de rapports qui le jugent inefficaces et coûteux. En France, le taux de redoublement est le plus élevé dans le monde : 38 % des élèves ont ainsi redoublé au moins une fois dans leur vie. Les résultats révèlent l'impact négatif du redoublement pour la société et l'élève. Pour Denis Meuret (auteur de l'étude « Changer notre modèle d'éducation »), « en règle générale, à l'école et au collège, le redoublement s'avère peu équitable et inefficace du point de vue des progrès individuels des élèves. Il affecte négativement la motivation, le sentiment de performance et les comportements d'apprentissage de ceux-ci et les stigmatise ».

La pratique du redoublement est très coûteuse en France puisqu'elle représente plus de deux milliards d'euros par an. Les effets du redoublement sont loin d'être probants et engendrent même pour certains élèves plus de difficultés supplémentaires que d'aide réelle à une poursuite de scolarité épanouie et synonyme de réussite scolaire.